

## COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le comité national s'est réuni à Roissy – Charles-de-Gaulle le mardi 10 janvier 2023.

Le comité national prend acte de la mise en service opérationnelle de *4-Flight* au CRNA Sud-Est. Il souligne le professionnalisme des contrôleurs aixois et reste vigilant quant au bon déroulé de la phase de remontée de capacité et du bloc de formation complémentaire prévu au printemps. Il rappelle les forts enjeux de modernisation technique à venir sur les prochaines années, tant pour poursuivre et améliorer la transformation *4-Flight* dans les centres en-route que pour mettre en œuvre urgemment un plan de modernisation des tours et des approches qui connaissent un sentiment légitime d'abandon. Après avoir étudié la loi de finances initiale pour 2023 votée en fin d'année dernière, il enjoint les Pouvoirs publics à assurer un budget d'investissement à la hauteur de ces enjeux.

Le comité national a pris connaissance *via* son bureau national du projet de réforme des retraites en cours :

- concernant les ICNA, il prend acte d'une part, du décalage progressif de l'âge d'ouverture des droits de 52 à 54 ans et, d'autre part, du maintien de l'âge limite à 59 ans pour des raisons cognitives et médicales inhérentes aux missions exercées et aux responsabilités associées. Aussi, si l'essentiel est préservé dans le cadre de cette réforme, le comité national réaffirme que l'amélioration du taux de remplacement à la retraite est un enjeu majeur qu'il conviendra de traiter dans le Protocole à venir ;
- concernant les TSEEAC, le comité national mandate son bureau national pour travailler à des dispositions spécifiques à la filière contrôle, permettant de prendre en compte les aspects cognitifs et médicaux liés aux fonctions.

Le comité national suit attentivement la déclinaison technique en cours des avancées indemnitaires obtenues suite au mouvement social du 16 septembre 2022. Si les textes relatifs à la revalorisation des primes ont bien été publiés pour une date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le comité national reste attentif à ce que les critères devant définir la prime d'intéressement (1000 € chez les ICNA, 450 € pour les TSEEAC) soient atteignables. En outre, le comité national rappelle que la situation inflationniste est amenée à se poursuivre en 2023 et dans les années à venir et qu'il demande, à ce titre, des négociations annuelles dédiées tenant compte des spécificités de financement de la DSNA liées aux plans de performance européens.

Le comité national déplore la gestion de la dernière campagne de mobilité qui, de nouveau, n'a pas respecté le calendrier prévu. Par ailleurs, les résultats rappellent l'urgence d'une prime d'attractivité et de fidélisation devant apporter un élément de réponse clef à la problématique globale d'effectif.

Renforcé par les résultats historiques des dernières élections professionnelles, le SNCTA se tient prêt pour le Protocole 2023 amené à s'ouvrir la semaine prochaine. Les défis pour la navigation aérienne sont grands, les attentes sociales des contrôleurs aériens sont fortes notamment en matière de rémunération, de carrière et de retraite.

Le comité national vous présente ses meilleurs vœux pour 2023.

*Adopté à l'unanimité*